



**SÉANCE D'AJOURNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL  
TENUE LE 14 DÉCEMBRE 2015**

Procès-verbal de la séance d'ajournement du conseil de la Municipalité de Mont-Saint-Michel, tenue le quatorze décembre deux mille quinze, au 94, rue de l'Église, à 19 h 30, en la Salle du conseil, au 94 rue de l'Église à Mont-Saint-Michel.

À cette séance ont été dûment convoqués, selon le *Code municipal du Québec*, les membres du conseil municipal.

À l'ouverture de la séance à 19 h 30 sont présents : Madame Manon Cadieux, messieurs André Trudel, Éric Lévesque, Aurèle Cadieux et Pascal Bissonnette, tous conseillers, et formant la totalité du conseil.

Était également présente : Madame Manon Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Était absente : Madame Mireille Campeau, conseillère.

---

**POINT 1  
OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE D'AJOURNEMENT**

---

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance en ajournement du 7 décembre 2015 ouverte.

**15-12-191 POINT 2  
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

Il est proposé par : Aurèle Cadieux  
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

L'ordre du jour soit adopté tel que soumis.

**15-12-192 POINT 3  
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU  
7 DÉCEMBRE 2015**

---

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 décembre 2015 a été transmise aux membres du conseil;

Il est proposé par : André Trudel  
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

Le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 7 décembre 2015 soit approuvé.

15-12-193

**POINT 4  
ADOPTION – PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2016 – PUBLICATION DANS  
JOURNAL**

---

ATTENDU QUE les revenus s'établissent comme suit :

| <b>Revenus</b>                     | <b>Montant</b>    |
|------------------------------------|-------------------|
| Taxation 2016                      | 618 634 \$        |
| Compensations tenant lieu de taxes | 33 123 \$         |
| Autres revenus de sources locales  | 36 788 \$         |
| Subventions                        | 76 689 \$         |
| <b>TOTAL DES REVENUS</b>           | <b>765 234 \$</b> |

ATTENDU QUE les dépenses s'établissent comme suit :

| <b>Dépenses</b>                           | <b>Montant</b>    |
|---|-------------------|
| Administration générale                   | 257 658 \$        |
| Sécurité publique                         | 115 105 \$        |
| Transport routier                         | 159 503 \$        |
| Hygiène du milieu                         | 157 937 \$        |
| Urbanisme et mise en valeur du territoire | 48 801 \$         |
| Loisirs et culture                        | 83 084 \$         |
| Autres dépenses                           | 33 095 \$         |
| Affectations à des fins fiscales          | (68 849 \$)       |
| Remboursement dette long terme            | 8 200 \$          |
| Immobilisations à même le fonds général   | 19 200 \$         |
| Affectations du surplus affecté           | (48 500 \$)       |
| <b>TOTAL DES DÉPENSES</b>                 | <b>765 234 \$</b> |

Il est proposé par : Éric Lévesque

Et résolu à l'unanimité du conseil que :

1. Les prévisions budgétaires de la Municipalité de Mont-Saint-Michel pour l'année 2016, à l'intérieur desquelles les revenus au montant de 765 234 \$ sont égaux au total des charges et affectations nettes, soient et sont, par les présentes, adoptées.
2. Un document explicatif du budget 2016 soit distribué gratuitement à toutes les adresses civiques comprises sur le territoire de la municipalité, à même le journal municipal « Le P'tit Rapide des Cèdres » - Édition de décembre 2016 et publié également sur le site internet de la Municipalité. Un résumé sera publié également dans un journal de la région.

15-12-194

**POINT 5  
TAUX DE TAXES, TARIFS ET COMPENSATIONS POUR L'EXERCICE  
FINANCIER 2016**

---

ATTENDU QUE suite à l'adoption du budget 2016, il y a lieu de déterminer pour cet exercice financier les taxes, tarifs et compensations qui seront exigés des contribuables pour les services dont ils bénéficient;

ATTENDU QUE par les règlements 06-122, 86-73, 03-114 et 12-145 la Municipalité de Mont-Saint-Michel peut modifier, par résolution, les taux, les tarifs et les compensations pour divers services;

ATTENDU QUE l'évaluation foncière imposable est de 57 291 700 \$;

Il est proposé par : Manon Cadieux

Et résolu à l'unanimité du conseil que :

Pour l'année 2016 les taux, les tarifs et les compensations, soient les suivants :

| CODE DE TAXE | TITRE - TAXE                             | TAUX / TARIF    |
|--------------|--|-----------------|
| 1            | Foncière                                 | 0,85 ¢ / 100 \$ |
| 110          | Eau                                      | 275,00 \$       |
| 111          | Eau – Pied linéaire                      | 0,35 ¢ / pied   |
| 130          | Ordures - Résidence                      | 180,00 \$       |
| 131          | Ordures – Commerce                       | 200,00 \$       |
| 133          | Ordures - Bac supplémentaire – Résidence | 180,00 \$       |
| 134          | Ordures – Bac supplémentaire – Commerce  | 200,00 \$       |
| 135          | Compensation – Roulotte                  | 100,00 \$       |
| 190          | Ordures – Roulotte                       | 180,00 \$       |
| 191          | Permis de séjour – Roulotte              | 150,00 \$       |

15-12-195

**POINT 6**  
**PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2016-2017-2018**

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Municipalité de Mont-Saint-Michel doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter un programme triennal des immobilisations de la Municipalité pour les trois (3) prochaines années;

Il est proposé par : Aurèle Cadieux  
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

Le programme triennal d'immobilisations 2016, 2017 et 2018 soit et est adopté, conformément à l'article 953.1 du Code municipal.

Le programme triennal d'immobilisations 2016, 2017 et 2018 fait partie intégrante de la présente résolution.

15-12-196

**POINT 7**  
**APPROPRIATION – SURPLUS AU 31 DÉCEMBRE 2015**

ATTENDU QUE la Municipalité de Mont-Saint-Michel prévoit terminer l'année financière 2015 avec un surplus au 31 décembre 2015 d'environ 61 000 \$;

Il est proposé par : Pascal Bissonnette  
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

Qu'une appropriation d'un montant de 34 000 \$ soit puisée à même le surplus accumulé au 31 décembre 2015 afin de combler le budget pour l'équilibre budgétaire 2016.

15-12-197

**POINT 8**  
**APPROPRIATION – FONDS AFFECTÉ À LA VOIRIE**

ATTENDU QUE la Municipalité de Mont-Saint-Michel possède un fonds affecté aux travaux de voirie;

Il est proposé par : André Trudel  
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

Qu'une appropriation d'un montant de 15 000 \$ soit puisée à même le fonds affecté à la voirie pour des fins de travaux de voirie municipale prévus pour l'année financière 2016.

15-12-198

**POINT 9**  
**TAUX D'INTÉRÊT SUR TOUTES TAXES DUES – ANNÉE 2016**

---

ATTENDU QUE la Municipalité de Mont-Saint-Michel doit fixer le taux d'intérêt sur toutes les taxes dues;

Il est proposé par : Aurèle Cadieux  
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

Le taux d'intérêt applicable pour l'année fiscale 2016 sur le solde d'un compte de taxes est fixé à 18% l'an.

**POINT 10**  
**PÉRIODE DE QUESTIONS - PAROLE AU CONSEIL**

---

Aucune question.

15-12-199

**POINT 11**  
**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

---

Il est proposé par : Manon Cadieux  
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La séance soit levée. Il est 20 h 25.

---

ANDRÉ-MARCEL ÉVÉQUOZ  
Maire

---

MANON LAMBERT  
Directrice générale